

# LA PAIE DANS LA CCN51

## LES BASES

**D**ifférents éléments de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 doivent être pris en compte dans l'élaboration du bulletin de salaire, notamment au niveau de la détermination du salaire et du traitement des congés.

Cette formation permettra aux participants de comprendre et intégrer les spécificités de la CCN 51 dans le traitement de la paie.

### OBJECTIFS

- Développer les connaissances sur les principaux éléments réglementaires et conventionnels d'un bulletin de salaire
- Analyser les spécificités de traitement de la paie liées à l'application de la CCN51

### CONTENU

#### La détermination du salaire dans la CCN 51

- Le salaire de base conventionnel
- Le traitement de l'ancienneté
- Le complément technicité

#### Les éléments variables

- Travail de nuit
- Travail le dimanche et les jours fériés
- La prime décentralisée

#### La gestion des congés payés

- Ouverture des droits
- Décompte des congés payés
- Calcul de l'indemnité

#### La gestion de la maladie

- Ouverture des droits
- L'impact sur le bulletin de salaire

#### Les éléments du bulletin de salaire

- Rappel des taux de cotisations
- La GMP
- Les sommes isolées
- Les règles de la saisie-arrêt
- Les frais de transport



17 avril 2014



Besançon



298 €  
par personne



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

|              |
|--------------|
| JANVIER      |
| FÉVRIER      |
| MARS         |
| <b>AVRIL</b> |
| MAI          |
| JUIN         |
| JUILLET      |
| AOÛT         |
| SEPTEMBRE    |
| OCTOBRE      |
| NOVEMBRE     |
| DÉCEMBRE     |

### PUBLICS

- Comptables
- Assistants paie

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

#### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas

### INTERVENANT

- Consultant en droit social et droit du travail